



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 8 mars 2021 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 82, rue Johnson, le lot 3 311 524, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser une marge de recul latérale minimale de 0,57 mètre et de 0,68 mètre pour le garage détaché.

- Propriété située au 645, rue des Champs, le lot 6 312 262, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une marge de recul avant minimale de 6,74 mètres et de 6,76 mètres pour la future résidence.

Toute personne intéressée peut se faire entendre et soumettre une demande au plus tard le 26 février 2021 par courriel à l'adresse suivante : g.dupras@coaticook.ca

Donné à Coaticook, ce 10 février 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 10 février 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 février 2021.

Donné à Coaticook, ce 10 février 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras